

BÂTIMENTTITRE CARRELEUR- CHAPISTE (en 2 ans)

" Je suis rigoureux(se) et préci(se)....'

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr 04 76 28 26 98

PUBLIC

Il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.

Parcours en 1 an pour les titulaires d'un diplôme au moins équivalent au CAP (voir au dos).

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Les jeunes de 15 ans peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège, jusqu'en fin de 3e.

Les jeunes ayant 15 ans **avant le terme de l'année civile**, peuvent être inscrits, sous statut de stagiaire pour débuter la formation en septembre.

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 800 heures sur 2 ans maximum. Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation.

Classe de 12 à 15 alternants en moyenne.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Atelier de carrelage équipé Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens Salles informatiques

Le 1er équipement professionnel est fourni au démarrage de la formation. Les EPI doivent être fournis par l'employeur pour les apprentis.

NATURE DU DIPLOME

Titre délivré : Titre Homologué ministère chargé de l'emploi Titre RNCP N° 35509.

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Poursuite d'étude :

CAP carreleur mosaïste

Le titulaire du Titre carreleur est en capacité de Réaliser la pose collée au sol et au mur de carreaux céramiques et Réaliser des chapes traditionnelles et la pose scellée de carreaux céramiques.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

BLOC 1 Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose collée de revêtements céramiques et assimilés sur des supports verticaux :

- Construire des supports verticaux en panneaux prêts à carreler, en carreaux assemblés par collage, en plaques de plâtre en vue d'une pose collée de revêtements céramiques et assimilés
- Réceptionner, préparer des supports verticaux existants et poser des systèmes de protection à l'eau
- Poser des revêtements céramiques et assimilés collés muraux intégrant des accessoires associés

BLOC 2 Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation la pose de revêtements céramiques et assimilés sur des supports horizontaux :

- Réceptionner, préparer des supports horizontaux et poser des matériaux d'interposition sous revêtement de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité et acoustique/phonique
- Aménager en rénovation des pièces en vue de les rendre accessibles en respectant le confort d'usage
- Poser des revêtements céramiques et assimilés collés aux sols intégrant des accessoires associés
- Poser des dalles céramiques sur plots intégrant des accessoires associés.

BLOC 3 Réaliser dans tous types de bâtiments neufs ou en rénovation des chapes et la pose scellée de revêtements céramiques et assimilés :

- des chapes et la pose scellee de revetements ceramiques et assimiles.

 Réceptionner et poser des matériaux d'interposition sous chapes de désolidarisation, de drainage, d'étanchéité, thermique et acoustique/phonique

 Réaliser des supports en chapes traditionnelles, légères, rapides intégrant des
- accessoires associés - Sceller sur mortier de pose des revêtements céramiques et assimilés intégrant des accessoires associés
- Appliquer des chapes fluides

MATIERES ENSEIGNEES

Enseignements professionnels:

- Atelier
- Technologie
- Lecture de plan
- Remise à niveau français et mathématiques
- Prévention, Sécurité, SST

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury composé de deux professionnels habilités au vu :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation
- -d'un entretien final.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.

Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur. Le calendrier sera fourni après inscription définitive. Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

PARCOURS EN 1 AN

Formation de 400 heures sur 1 an dédiées à l'enseignement professionnel uniquement.
Alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.



HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :

- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.
- -Un accès Wifi gratuit.
- -Un espace détente /salon télévision à chaque étage.
- -Un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

RESTAURATION

La restauration comprend:

- 1 self,
- 1 cafétéria.
- 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés. Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.

Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.





LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT- Rubrique Taux et Ratios.



10 rue Aimé-Pupin 38029 Grenoble cedex 2



T. 04 76 28 26 98



